

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 29 février 2016 à 20h00**  
**Présidence : M. Thierry Cretegny**  
**Maison de commune**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

simplex

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 01/2016 relatif à une demande de crédit de CHF 985'000.00 pour la réalisation des travaux de création d'un trottoir mixte – rte de la Gare – rte de Bellefontaine**
6. Election d'un membre de la commission de gestion
7. Propositions individuelles

**1. Appel**

39 Conseillers participent à la séance, 6 excusés, 2 absents.  
(sur 47 conseillers)

**2. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015**

- M. C. Fürer, relève que son nom est mal orthographié.
- M. L.-D. Martin, petite précision à la page 2271, le montant est : CHF 100'000.- et non pas CHF 10'000.-, il manque un zéro.
- M. J.M. Fernandez, page 2273, il s'agit de l'AVASAD (un S de trop).

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité**

### **3. Communications du Bureau du conseil**

Communication du Président :

- Il est fait lecture de la lettre de démission de Mme R. Durrer-Bolle. (départ de la commune).
- Désormais le Conseil fonctionne avec 47 membres.
- Grande journée de votations/élections dimanche 28 février 2016. Forte participation avec plus de 1'000 bulletins entrés, soit un taux de participation d'environ 67 %.

Objet N° 1 : couple et famille NON (566 voix c/404)

Objet N° 2 : renvoi des étrangers criminels NON (720 voix c/268)

Objet N° 3 : denrées alimentaires NON (586 voix c/370)

Objet N° 4 : tunnel du Gothard NON (534 voix c/447)

- Elections communales :

Une vingtaine de personnes ont participé au dépouillement.

Municipalité :

2 municipaux ont été élus au 1<sup>er</sup> tour :

M. J.M. Fernandez avec 574 voix

M. R. Corthay avec 542 voix

Pour le 2<sup>ème</sup> tour, les listes sont ouvertes et à disposition ce soir et au bureau communal jusqu'à demain midi.

Conseil communal :

50 candidats sont élus au 1<sup>er</sup> tour, donc pas de second tour pour les conseillers.

Mais des élections sont nécessaires pour les 11 suppléants, elles auront lieu le 17 avril, les listes sont ouvertes jusqu'au 29 mars midi.

- Envois par courrier électronique, merci de compléter les listes après la séance afin de nous permettre de faire des envois de cette manière.

### **4. Communications de la Municipalité**

#### **a) M. Michel Roulet, Syndic**

- En préambule, remercie le Président pour l'excellent travail lors des élections. Merci également aux personnes qui ont œuvré.
- Police des constructions, la régie Cogestim prévoit de construire 17 appartements sur la parcelle de M. Luc Rochat. A ce jour pas d'opposition.
- La LATC et ses conséquences sur notre commune : nous faisons partie des 25 % des communes qui n'ont pas besoin de dézoner. Nous aurons le droit d'augmenter de 122 habitants d'ici 2030 (environ 3'300 habitants au maximum).

**b) M. L.-D. Martin**

--

**c) M. R. Corthay**

Bâtiment du Feu

Le service du feu sera déplacé dans un lieu commun aux 3 communes (ancien arsenal), racheté par la commune de St-Prex qui se situe à côté de l'aire de repos de l'autoroute.

Pour occuper le local laissé libre, nous avons mandaté le bureau Tinguely Architecture pour un projet de création d'un appartement de 3,5 pièces.

La mise à l'enquête vient d'être déposée, ceci afin de pouvoir vous présenter un préavis lors d'un prochain conseil.

**d) M. P. de Mestral**

--

**e) M. J. M. Fernandez**

--

**5. Préavis municipal N° 01/2016 relatif à une demande de crédit de CHF 985'000.00 pour la réalisation des travaux de création d'un trottoir mixte – rte de la Gare – rte de Bellefontaine**

La parole est donnée à M. C. Fürer (rapporteur) pour la commission ad hoc qui lit les conclusions.

La commission ad hoc composée de Mmes C. Bärtschi et R. Buchet, de MM V. Payot (président), M.-O. Christinat, B. Gianola et C. Fürer (rapporteur) propose à l'unanimité de renvoyer le projet à la Municipalité pour études complémentaires.

La parole est donnée à M. C. Delétra (rapporteur) pour la Commission des finances qui lit les conclusions.

La Commission des finances composée de M. F. Magnollay (Président), de Mme T. Séverin, MM J. Buclin (rapporteur), C. Delétra, J.-L. Rochat, M. Thomson et R. Demont, à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'accorder le crédit de CHF 985'000.00 pour la réalisation des travaux de création d'un trottoir mixte – rte de la Gare – rte de Bellefontaine
2. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune
3. D'autoriser la municipalité à procéder à l'amortissement de la manière suivante :
  - la contribution de Littoral Parc
  - la subvention cantonale
  - une éventuelle participation de la commune de Buchillon
  - le solde par la réserve, provision pour travaux futurs

#### **Discussions :**

- M. P. de Mestral : Très bons contact avec la commission ad-hoc. Des questions sont venues rapidement sur la dangerosité relative à vitesse élevée des cyclistes liée à la pente de la route. Après 2 heures de discussions constructives, il ne s'attendait pas à cette décision de la commission ad-hoc. La commission des finances a elle aussi mentionné ce problème de vitesse mais est arrivée à des conclusions différentes.

Du côté de la Municipalité, nous constatons qu'il n'y a pas de divergences quant à la nécessité de la création de cette bande mixte, nous pensons pouvoir trouver un consensus. La position de la municipalité ce soir et de pouvoir animer le débat, d'arriver avec des propositions du bureau d'ingénieur « Mosini Caviezel », qui ont tenu compte des remarques de la commission ad-hoc et d'arriver à faire les amendements nécessaires pour que le projet puisse être validé ce soir. Sans oublier que ce projet a déjà été soumissionné et les entreprises concernées ont des cahiers de commandes bien remplis.

Nous sommes ouverts car la position de la commission ad-hoc est pertinente.

- M. M. Roulet : en complément à ce que M. P. de Mestral vient d'exposer, il est vrai que la commission ad-hoc souhaite faire mieux que le projet présenté. Les propositions n'avaient pas forcément été immédiatement identifiées comme étant possibles, car il y a certaines contraintes, notamment l'étroitesse des ponts. Vous

verrez lors de la présentation que ces Messieurs ont quand même une solution un peu plus sécurisante à proposer. Notez que notre objectif n'était pas de créer des dangers. Ce projet a été élaboré avec l'aval des différents services du canton, en particulier du service de la mobilité. Au départ il s'agissait de protéger les cyclistes à la montée, donc la différence de vitesse avec les automobilistes est très importante. Vu les flux de trafic (piétons/vélo), cela paraissait être une nette amélioration. Si on peut faire mieux c'est bien, mais l'objectif initial avait été validé par le canton.

Concernant le subventionnement du Canton, il découle de l'Art. 54 de la loi sur les routes : les dépenses relatives aux aménagements annexes en bordure de route en dehors des traversées de localités demandées par les communes tels que trottoirs, places de parc, baies d'arrêt de bus, présélections et pistes cyclable sont supportées par les communes. L'Etat prend à sa charge la moitié des frais de construction et d'acquisition des terrains les trottoirs, baies d'arrêt de bus, pistes cyclables dont il admet la nécessité.

Le Canton devrait donc subventionner la piste cyclable, mais pas l'éclairage.

Selon le canton nous devrions toucher env. CHF 400'000.- de subventionnement. Du côté financier nous sommes donc relativement sereins.

- M. FÜRER : la réunion s'est effectivement très bien passée. Tout le monde a loué l'idée de connecter le bas du village à l'école. C'est bien, mais il faut créer des conditions optimales, et si possible mieux sécuriser. Le rapport a été écrit dans cette optique-là.

La municipalité a mandaté le bureau Mosini-Caviezel, représenté par MM Favre et Camandona, pour présenter ce soir des changements possibles faisant suite aux remarques de la commission ad-hoc.

### **Présentation du bureau Mosini Caviezel, projet en bref :**

Points soulevés par la commission ad-hoc :

- Forte pente
- Peu de visibilité au carrefour sous la gare
- Manque de compréhension dans les différents marquages.
- Pas d'aménagement visuel au croisement accès courts de tennis
- Eclairage public

Améliorations proposées :

- Créer des obstacles – chicanes (4 aménagements) tous les 100 m.
- Renforcement de la signalisation au carrefour de l'Industrie.
- Rétrécissement de la route sous le pont qui obligera les véhicules à ralentir.

Estimation de la plus-value :

|             |              |   |              |
|-------------|--------------|---|--------------|
| Génie civil | CHF 80'000.- | ) |              |
|             |              | ) | CHF 93'000.- |
| Marquages   | CHF 13'000.- | ) |              |

Pour un devis estimé à CHF 1'080'000.-

- M. V. Payot : merci pour la présentation et pour les améliorations amenées. Au niveau des tennis, vous mentionnez des marquages pour les vélos, alors que dans les zones mixtes, piétons, vélos et voitures, généralement se sont des marquages complets rouge ou vert suivant les cas. Pourquoi ne l'utilisons-nous pas dans ce cas-là?

- Bureau Mosini Caviezel : Cela a été proposé au canton mais le canton a demandé de supprimer le marquage rouge, car ce marquage rouge est uniquement fait pour les cyclistes, alors que nous avons une bande mixte. Nous n'avons donc pas le droit de mettre ce marquage rouge.

- M. P. de Mestral : concernant la signalisation, la compétence est intégralement au Canton, qui doit valider toutes les propositions.

- M. V. Payot : demande une suspension d'audience pour que la commission ad-hoc puisse délibérer.

- M. P. Olivet : pour les cyclistes qui empruntent la voie des piétons, pourquoi ne pas imaginer qu'ils mettent pied à terre et ils deviennent ainsi des piétons.

- Bureau Mosini Caviezel : Cette possibilité-là a été étudiée mais elle correspond plus à des critères de milieu urbain où il y a plus de trafic piéton.

- M. P. de Mestral : ne mettons pas trop de chicanes ou pied à terre, le but n'est pas d'entraver le cycliste. Sinon la piste cyclable ne sera pas utilisée. L'idée est de les envoyer et de les garder sur cette piste avec une sécurité maximale.

- M. M.-O. Christinat : pour la protection des cyclistes, descente sur la piste de droite, serait pour une rouge. Si on met des chicanes, elle ne sera pas empruntée à la descente. Il voit deux problèmes dans ce projet : la dangerosité de la voie mixte et l'absence d'aménagement pour la voie de descente.

- Bureau Mosini Caviezel : la contrainte principale c'est la largeur de la route, trop restreinte à certains endroits. Les gabarits sous les ponts, ne peuvent pas être modifiés. Si les gabarits ne sont pas suffisants, il n'est pas possible d'ajouter une bande.
- M. B. Cuanoud : est pour faire que pour la montée la piste cyclable soit mixte, mais n'est pas convaincu par les chicanes.
- Bureau Mosini Caviezel : de manière générale effectivement si on veut avoir une montée et une descente uniquement cycliste il faut 3 m. donc rajouter 1,5m de trottoir, donc élargir d'autant plus la zone mixte.
- M. B. Cuanoud : ne demandait pas de marquage à la descente, mais plutôt qu'à la montée, sur la largeur prévue actuellement, il y ait une moitié avec un trottoir exclusivement pour les piétons et l'autre moitié uniquement pour les cyclistes à la montée. Sans changer la largeur prévue.
- Bureau Mosini Caviezel : donc pas de cycliste à la descente sur cette zone mixte. Cela diverge un peu sur ce qui était prévu, soit que les écoliers puissent utiliser une zone sécurisée.
- M. P. de Mestral, rappel que 3 m pour 1 vélo + 1 piétons, c'est suffisamment large. Donne pour exemple le chemin que les écoliers empruntent entre le cimetière et l'école. Ce chemin fait 2,5m. Il y a des piétons, des cyclistes et parfois même des véhicules agricoles. La pente est la même et il n'y a jamais eu de problème sur ce chemin.
- M. L. Magnollay, soutient le projet de la municipalité. Il a l'impression qu'on est dans le luxe. On est dans une amélioration sensée. Il ne voit pas de problème au mixage. On n'est pas dans un milieu urbain où il y a des maisons tout autour avec un grand trafic de vélo. De plus ce projet a été accepté par les services de l'Etat. En plus il n'aime pas trop les chicanes, qui sont des encoubles supplémentaires.
- M. Capt, la partie délicate se situe entre les tennis et l'autoroute. Cet objet sera surtout utilisé par les élèves qui se rendent à l'école. Dans quelle mesure n'est-il pas possible d'utiliser le chemin de remaniement qui est parallèle à la route, qui aboutit au pied des tennis et de le faire prolonger par le chemin devant les tennis et les pistes de courses et d'arriver par l'autre côté à l'école ? On quitte carrément la route.
- M. M. Roulet, on ne résout pas le trafic pour le village (entre la gare et le village). Ces réflexions ont aussi été faites. Le projet actuel est le meilleur compromis. Le Canton préconise de ne plus faire de marquage pour séparer les piétons des vélos, mais de

mentionner « vélos autorisés ». On peut s'imaginer de ne pas le mettre à la descente.

- M. F. Magnollay : heureusement que ce soir on n'est plus que 47 conseillers et qu'il y a encore des absents, car comme on a tous des avis, cela va être très difficile de trouver une solution. On s'achemine plus vers un nouveau préavis plutôt qu'un amendement. La signalisation qui devient presque une forêt vierge doit être validée par le Canton. Et les chicanes, doivent-elles aussi être autorisées par le Canton ? On ne parle pas d'une piste cyclable, mais d'une zone mixte. Il y a danger également pour les piétons. Attention aux cyclistes qui descendent à grande allure sur une piste protégée. Ils sont dangereux pour la grand-maman qui se promène avec ses petits-enfants. Préfère la zone mixte avec des cyclistes qui sont autorisé, mais pas obligés, d'y circuler.

- Bureau Mosini Caviezel : ces nouveautés (aussi la signalisation) ont été transmises au Canton. Pas de retour pour le moment.

- M. M.-O. Christinat : les chicanes ne résolvent pas le problème de la dangerosité. Les chicanes sont chères et ne suppriment pas le problème de vitesse à la descente. Réduire la largeur de la bande mixte et créer une bande à la descente serait-il possible ?

- M. M. Roulet : par rapport à la descente, si on veut faire quelque chose, cela va être difficile, et ressembler à une guillotine pour passer sous le pont. Avec 3 m de large, c'est plus large qu'un chemin de remaniement. Actuellement le trottoir est étroit, c'est limite. On n'est pas dans un trafic de 1000 piétons / 500 vélos.

- M. P. Lüthi : il a été fait un comptage des véhicules (voitures-poids lourds). Avez-vous fait un comptage du nombre de vélo ? Il n'y a pas eu d'accident grave, effectivement il ne faut pas attendre qu'il y en ait un, mais plus on va mater, plus il y aura de problèmes. Il faut responsabiliser les usagers. 3 m de large pour des vélos et des piétons, c'est bien assez. Sans les chicanes.

- Mme I. Golay : il faut commencer par de l'information aux enfants et pas trop partir dans des débats complexes. Propose de maintenir le préavis tel que proposé.

- M. C. Viquerat : tous les conseillers ne se sont encore pas exprimés, donc toutes les solutions ne sont encore pas sorties. Oui pente = vitesse, et il faut penser à la sécurité. Mais des chicanes le chicanent énormément. La solution proposée crée des multitudes de traversées de route, un parcours complexe, une multitude de panneaux de signalisation. Il va falloir un moment pour lire et comprendre tous les panneaux qui ont été posés. Ce dossier doit mûrir encore avec toutes les remarques faites ce soir et il est urgent de préparer un nouveau projet.



- Mme M.-L. Magnenat : soit un trottoir mixte, soit rien du tout. On ne peut pas « hyper sécuriser » Il n'y a pas beaucoup d'autres solutions. La cohabitation piétons / cyclistes doit pouvoir se faire naturellement (exemples des pays du nord).
- M. M. Roulet : les problèmes de traversées de routes existent déjà aujourd'hui. Il existe des parcours urbains beaucoup plus compliqués. Les différents services cantonaux ayant donné leur aval, le projet présenté restera le même. Les chicanes ne vont rien amener de plus.
- Mme V. Hüsler : en descente, on peut laisser les cyclistes sur la route, mais pourquoi laisser 3m de trottoir sous le pont ?
- Bureau Mosini Caviezel : cela correspond aux normes (3m).
- M. P. de Mestral : ce soir on refait le même débat que lors des séances avec la commission ad-hoc. Il n'y a pas d'autres solutions que ce qui est proposé ce soir. Et nous reviendrons avec la même proposition. Essayons ce projet et si cela pose trop de problèmes on fait des aménagements.
- M. L. Rochat : se pose la question concernant les automobilistes, quelle sera la largeur de la route.
- Bureau Mosini Caviezel : elle sera de 6m10, les gabarits sont suffisants.
- M. L. Rochat : les améliorations qui sont proposées engendrent des coûts, ces montants seront-ils aussi subventionnés par le canton ?
- Bureau Mosini Caviezel : oui, mais nous attendons un retour du Canton.
- M. C. FÜRER : pour la variante « tennis-autoroute » le long du chemin de remaniement, quel serait le coût supplémentaire ?
- Bureau Mosini Caviezel : problème de dénivellation très important, bien au-delà des 6%.
- M. L.-D. Martin : il y a plusieurs autres problèmes, conduites d'eau à déplacer, pente excessive et dans les alignements de l'autoroute, ne sait pas si le Canton nous autorisera à faire un ouvrage là, car à 25 m de part et d'autre de l'autoroute on ne peut pas construire.
- M. T. Cretegnny : nous avons 3 possibilités : - soit on fait un amendement – on renvoie le préavis – on l'accepte tel quel
- M. F. Magnollay : accepter l'amendement serait faux parce qu'il y a beaucoup d'éléments pour lesquels on n'a pas de réponse aujourd'hui. Le conseil ne peut dire oui « partiellement » car les chicanes ne font pas l'unanimité. Le Conseil se prononcera lorsque l'on aura la réponse du Canton.
- M. M. Roulet : il est contre-productif d'attendre la réponse du Canton si vous ne voulez pas des chicanes. La forêt de

signalisation effectivement, le Canton va l'élaguer car il y en a beaucoup trop. Selon le BPA 70 % des panneaux ne sont pas lu. Il faut inculquer aux cyclistes qu'ils ne sont pas prioritaires. S'ils posent le pied ils seront prioritaires par rapport au passage piéton. Les enfants ont donc intérêt à descendre du vélo. Si vous demandez un nouveau préavis, il ne sera pas très différent de celui présenté ce soir. On propose un cheminement de 3 m de large neuf. Il ne représente peut-être pas une sécurité à 100 %, mais c'est déjà un plus. Certes le coût est important mais une bonne moitié est financée et on se retrouve avec 1km200 sur 3 de cheminement neuf. Aujourd'hui ce trottoir est en mauvais état. Beaucoup d'entretien à prévoir.

- M. F. Magnolay : est sensible aux dires de Mme M.-L. Magnenat. Question à la commission ad-hoc qui fait référence à un document datant de 2007 ! Est-il encore d'actualité ?

- M. V. Payot : selon les informations trouvées sur internet, non il n'a pas été mis à jour.

- M. M. Roulet : depuis la mise en application des règles de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) les choses évoluent comme les marquages et les panneaux.

- M. B. Cuanoud : finalement ce projet c'est une amélioration, il a déjà été bien approfondi et approuvé par les services du Canton !

- M. P. Lüthi : pourquoi le trottoir passe-t-il une fois à droite, une fois à gauche ?

- M. M. Roulet : c'est logique car la gare est d'un côté de la route et l'école de l'autre.

- M. A. Fragnière : il loue les intentions de la municipalité de faire ce projet en maintenant les objectifs. Il rejoint M. C. Viquerat concernant le traitement du carrefour : ce n'est pas satisfaisant. Demande aux deux personnes du bureau Mosini Caviezel si leur bureau a les compétences pour traiter ces travaux (Génie Civil) ? Propose de scinder en deux le projet. Traiter la partie au nord de l'autoroute et renoncer à la partie du bas.

- Bureau Mosini Caviezel : l'entreprise est depuis plus de 40 ans dans le Génie Civil, un département a été créé pour tout ce qui concerne les notions de transports. Elle a donc toutes les compétences requise pour l'étude et la réalisation de ce projet !

- M. L.-D. Martin : ce soir il y a 39 conseillers présents, donc 39 avis différents, nous avons bien entendu vos remarques, cependant nous n'avons pas autre chose à proposer. C'est cela ou rien !

- M. M. Roulet : on pourrait améliorer la visibilité lors des travaux.

- M. T. Cretegy : propose une suspension de la séance (10 min) afin que la commission ad-hoc se réunisse.

Le Conseil accepte cette proposition.

- M. V. Payot : remercie le bureau d'ingénieur pour leur présentation, pour les solutions proposées et les réponses données. Les chicanes proposées ne régleront pas les problèmes et la commission désire renvoyer le dossier à la Municipalité.

- M. F. Magnollay : aimerait revenir au point fondamental du préavis, on ne parle pas de pistes cyclables. L'objectif c'est d'améliorer la sécurité et prendre des mesures pour aller de l'avant. Le rapport de la commission des finances relève que la situation est actuellement particulièrement favorable. Le 20 mars le peuple devra voter une modification essentielle RIEIII. Quel sera l'effet sur la commune ? Les communes perdront-elles encore d'avantage au niveau des finances ? M. F. Magnollay pense qu'il est temps de décider aujourd'hui de bénéficier de l'appui financier du Canton. Pour lui amender serait une erreur. Soit on dit NON soit on dit OUI et on améliore la situation. Il propose donc au Conseil d'accepter le projet.

- M. M.-O. Christinat : n'est pas sûr qu'il y ait urgence à dépenser notre argent. Par contre n'accepte pas ce chantage de proposer un projet identique si le Conseil dit NON ce soir. Dans la probabilité d'un accident, c'est inacceptable.

- M. L.-D. Martin : le trottoir actuel est fichu. Si c'est NON ce soir, il devra être réparé à nos frais.

- M. M. Roulet : « Chantage » est un peu fort. Cela fait 2 ans que le projet est en cours. Il a déjà circulé plusieurs fois dans les différents services du Canton (6 mois). Tout a été accepté. Mieux ce n'est pas possible ! On ne reviendra pas avec autres choses, ou on ne reviendra pas.

- M. J. M. Fernandez : quels risques aujourd'hui ? Vous parlez de risque potentiel, mais vous n'avez pas celui d'aujourd'hui.

- M. C. Viquerat : concernant la séparation du haut et du bas, la partie basse ne coûterait pratiquement rien car ce serait Littoral Parc qui financerait les dépenses. Il pense que l'on peut accepter le projet tel quel. Quitte à faire quelques modifications (améliorations) en cours de travaux.

- M. D. Grand : concernant la sécurité, ne pourrait-on pas modifier la limitation de la vitesse ou interdire de dépasser ?

- C'est une route cantonale, décision du Canton.

- M. F. Magnollay remercie le bureau Mosini Caviezel pour leur présentation.

Nous passons au vote :

**Décisions :**

Qui accepte les conclusions de la commission ad-hoc de renvoyer le projet à la Municipalité pour études complémentaires

**Rejeté à la majorité**

Qui accepte les conclusions de la commission des finances :

1. D'accorder le crédit de CHF 985'000.- pour la réalisation des travaux de création d'un trottoir mixte – rte de la Gare – rte de Bellefontaine

**Accepté à la majorité**

2. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune

**Accepté à la majorité**

3. D'autoriser la municipalité à procéder à l'amortissement de la manière suivante :
  - La contribution de Littoral Parc
  - La subvention cantonale
  - Une éventuelle participation de la commune de Buchillon
  - Le solde par la réserve, provision pour travaux futurs

**Accepté à la majorité****6. Election d'un membre de la commission de gestion**

Suite à la démission de Mme Rebecca Durrer-Bolle, M. C. Fürer propose Mme Rosangela Buchet.

Elue par acclamation.

**7. Propositions individuelles**

- Mme S. Buchet : lors des dernières fortes chutes de neige, une équipe de jeunes s'est amusée à lancer des blocs de glace sur les véhicules en marche. Que peut-on faire contre ?
- M. M. Roulet : des problèmes de délinquances existent de temps à autre. Il faut déposer plainte à la gendarmerie. On n'est pas des policiers et c'est difficile à gérer. Dernièrement 9 jeunes ont été

dénoncés par un rapport de la police. Nous n'avons pas beaucoup plus de moyens d'intervenir.

- M. M.-O. Christinat : demande de signaler le cheminement piétonnier Rue d'Estuey – chemin des Ecoliers (panneau).

- Proposition entendue.

- M. C. Delétra : chemin du Grand-Pré (projet de 4 villas), une toiture est noire !! Cela fait tache. Selon art. 10.7 Al. A, en zone villa, les tuiles doivent en terre cuite ou en matériau « brun ». Il s'agit d'une violation de ce règlement qui a été accepté le 26 mars 2001 par le Conseil. Quel est l'intérêt de voter des règlements si au final cela ne sert à rien ? Est-ce que cette villa sera la seule à être coiffée d'un toit noir ? Où est la crédibilité de notre conseil ? M. Delétra voulait partager cette réflexion avec le Conseil.

- M. M. Roulet : c'était certainement une erreur d'avoir accepté cette couleur (contraste de couleur pas évident)

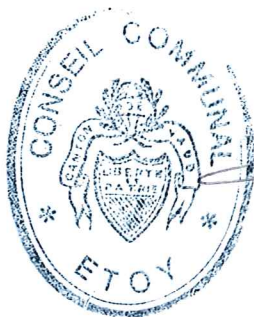
Séance levée à 22h20

**Prochaine séance : lundi 25 avril 2016 à 20h00**

Le Président

La Secrétaire

Thierry Cretegny



Isabelle Muller